

Le reboisement

Tout n'avait pas encore été dit sur cette question ; à preuve, un correspondant du *Globe* soumet au public le système suivant :

“ Que si un cultivateur consent à mettre en friche pour les fins du reboisement un dixième ou un septième de sa terre, il ne soit prélevé sur tel terrain aucune taxe de quelque genre que ce soit.”

On doit saisir d'un coup d'œil tout ce qu'un pareil système, si simple qu'il paraisse, a de supérieur à ceux offerts jusqu'à aujourd'hui :

Constatons d'abord, pour la centième fois, que si on n'y met ordre, nos bois auront bientôt disparus. Ceux mêmes qui nous restent dans les régions parfaitement colonisées ne sont pas assez considérables pour subvenir aux besoins locaux. De là la nécessité du reboisement autant que de la conservation des forêts.

Pour ce qui est de cette dernière, le Gouvernement s'applique à l'assurer. Ses règlements concernant l'ouverture de nouvelles terres, la vente du bois, etc., sont dans l'intérêt de la sylviculture autant que de l'agriculture. Pour ce qui est du reboisement, par exemple, très peu de chose a été fait en dehors du domaine de l'initiative privée. Les plantations, le long des routes à la campagne et des rues à la ville, peuvent donner de l'agrément, de l'utilité même au point de vue hygiénique. Nous doutons fort que dans l'économie agricole ou sylvicole elles comptent jamais comme facteurs.

Non ; ce qu'il nous faut surtout, c'est du bois de chauffage et du bois de construction. Nos forêts sont en grande partie détruites, il nous faut les renouveler.

Le plan soumis par le correspondant en question n'a guère besoin de longs développements. Le terrain mis en friche par les cultivateurs devra être clôturé de telle sorte que les animaux n'y puissent pas arriver. Au bout de quelques années, ce terrain ne saurait manquer de se reboiser lui-même. Si dans l'intervalle le cultivateur manquait de se conformer aux conditions de la loi, il serait tenu de payer les rouvances dont l'Etat ou les institutions municipales lui auraient fait remise jusque là ; de cette façon, on n'aurait rien à appréhender de la malhonnêteté ou de l'incurie de ceux qui soustrairaient une partie de leurs propriétés aux fix.

- Inutile de dire que ce système, pour être appliqué, devra être approuvé par les autorités compétentes. Aussi, est-ce à elles que nous en recommandons spécialement l'étude. — *L'Union de St-Hyacinthe.*

La vache dans son étable.

Les bons soins et une bonne nourriture à l'égard des animaux, c'est ce qui assure le succès dans une ferme. Les vaches surtout, vu les grands profits qu'elles peuvent donner, méritent une attention toute spéciale de la part du cultivateur.

L'étable où habite la vache doit lui être ce qu'est un appartement pour un individu. Elle chérira son habitation, sera familière dans toutes ses parties, mais à la condition qu'elle y trouve une abondante nourriture, et que tout soit disposé de manière à ce qu'elle y obtienne tout le confortable possible. Si, cette étable est tenue en bon état de propreté, que la vache ait une bonne litière pour se coucher, que le plancher soit net

et qu'elle ne soit pas obligée de se croupir dans le fumier et ses urines, là elle jouira d'une bonne santé, digèrera mieux sa nourriture, donnera plus de lait et par conséquent son propriétaire en retirera un plus grand revenu tant par le lait que pour la meilleure qualité des fumiers.

Combien de cultivateurs, sous ce rapport, ont à se reprocher leur propre insouciance à l'égard de leurs vaches. L'intérieur de leur étable n'est rien moins qu'un lieu infect d'où s'échappent des émanations qui occasionnent de nombreuses maladies aux animaux qui y sont parfois entassés ; ils y séjournent pendant cinq à six mois de l'hiver, sans que l'on songe à donner à cette étable la ventilation nécessaire et la lumière qui leur est non moins nécessaire. Veut-on, parfois, leur donner quelque exercice au dehors, qu'ils n'en sont pas mieux, parce que l'entourage de l'étable n'est le plus souvent qu'un amas de bouabier et que le fumier est répandu ça et là autour des bâtisses, et encore se hasarde-t-on de leur offrir un repas de foin, celui du midi, que l'on jette sur ces fumiers parfois en état de décomposition. Nous n'exagérons rien, nous avons vu cela se pratiquer maintes et maintes fois.

N'est-il pas nécessaire de revenir d'une si odieuse pratique qui est une source de pauvreté pour le cultivateur et un bien mauvais exemple pour ses enfants qui, eux aussi, seront appelés à exercer l'état de cultivateur ?

Choses et autres.

— Nous avons toujours cru riche propriétaire celui qui savait embellir les avenues de ses bâtisses par des plantations d'arbres ; en effet ils donnent à une propriété un air d'élégance qui plaît à l'œil du voyageur, qui procure un ombrage frais et agréable dans les chaudes journées de juillet, etc. Et nous nous apercevons que nous négligeons ces choses qui pourtant ne coûtent aucun dépeuse et auraient leurs agréments.

— La richesse des parents facilite bien souvent la corruption des enfants, car il est rare que richesse et économie se rencontrent ; avec la prodigalité vient la dissipation, et les mille vices qui leur font cortège. L'économie convient aux hommes, aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux riches, au pauvre, à tous ; elle est profitable et donne moyen d'être utile.

— Le travail qu'a fait un homme pendant sa vie fait voir, après sa mort, ce qu'il valait.

RECETTES

Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux

Les breuvages doivent être donnés au moyen d'une bouteille en bois. Les personnes peu habituées à se servir de la bouteille, remplacent avec avantage ce vase par un bridon à entouloir. On doit avoir attention, en donnant un breuvage, de ne point lever la tête de l'animal trop haut, de ne pas le lui donner en trop grande quantité, et d'éviter de toucher au gosier, ce qui le ferait tousser.

On peut frotter légèrement le gosier du cheval pour le faire déglutir, sans déterminer la toux. Ce procédé est souvent l'unique moyen à l'aide duquel on parvient à faire avaler les liquides aux chevaux.

S'il arrivait qu'il toussât, on aurait bien soin de lâcher bien vite la tête.

La plupart des breuvages doivent être donnés tièdes.

Brevages pour rétablir les forces.— Décoctions d'orge, de pain, etc., sont nutritifs, et conviennent aux chevaux qui sont dans la maigreur. Le pain bouilli, dans lequel on ajoute du vin, est très restaurant. Le sel de verre, mis en poudre à la dose d'une once jusqu'à deux, dans du son ou de l'avoine, est non seulement un préservatif des maladies putrides, mais il est bon à engraisser un cheval.